



Les déchets verts constituent une matière première idéale pour redonner vie aux sols de la région. Via son projet 'Adamos', l'Argena et ses partenaires optent pour une approche systémique et globale des sols. Avec l'intérêt agronomique de la matière végétale affinée, ils n'en oublient pas les aspects économiques et environnementaux.

SOLS AGRICOLES

Une ressource à portée de main



Avec le projet 'Adamos', plus de 10 000 tonnes de déchets verts et compost et 2 000 tonnes de fumiers de cheval ont pu être valorisées pour l'agriculture sur 2019/2020.

Beaucoup d'agriculteurs concernés par la question de la dégradation de leurs sols se retrouvent souvent sans réponse pratique de proximité. Aussi, en région Paca, l'Association régionale de gestion et d'études des sols naturels et agricoles (Argena) a pris le problème à bras-le-corps il y a quelques années déjà. La structure, présidée par André Doudon, se consacre à coordonner les actions qui visent à préserver durablement ce potentiel. Elle soutient et accompagne notamment les pratiques qui reposent sur la valorisation des sous-produits organiques d'origines diverses, au profit des bassins de productions. Avec cet objectif, elle a su gagner le soutien de financeurs comme la Draaf, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix ou de l'Ademe.

L'Argena pilote par exemple, depuis 2018, un collectif d'agriculteurs du bassin-versant de l'Arc, qui cherche à améliorer la qualité de leurs sols, avec la Chambre d'agriculture. Ce GIEE rassemble de nombreux partenaires, explore et expérimente des pratiques culturales (compostage, engrais verts, etc.), en vue de réduire le recours aux intrants sur cette zone. Mais la vocation de l'Argena se veut plus globale. L'as-

sociation ne cible ni une culture ni un secteur géographique en particulier. Par exemple, elle rassemble, dans la région, des arboriculteurs de la Crau, des viticulteurs du bassin de La Londe, des oléiculteurs de Rousset, des producteurs de plantes aromatiques et des viticulteurs du secteur de Trets. Au total, une cinquantaine d'exploitations agricoles y adhèrent aujourd'hui au total.

Des déchets verts aux amendements

Son expérience sur les questions agronomiques, l'Argena l'a acquise sur le secteur la Vallée de l'Arc. Mais l'association a su aussi toutes les compétences techniques existantes sur le territoire régional. C'est avec tout un tissu de partenaires et d'experts en la matière, dont Vert Carbone, que l'Argena expérimente et capitalise des connaissances sur le recyclage des déchets verts et des méthodes de compost à la ferme. À ce titre, c'est en se rapprochant de la plateforme Véolia de Rousset qu'elle valorise, depuis quatre ans, une source importante de matière organique végétale du territoire. Cette collaboration a permis de lancer le projet 'Adamos' - Appui au dé-

veloppement d'apports de matières organiques pour les sols - avec la Chambre d'agriculture, et continue d'approvisionner à moindre coût les agriculteurs du réseau grâce aux déchets verts.

La mise au point des process industriels pour élaborer cette Matière végétale affinée (MVA) a nécessité du travail, et a été possible grâce au partenariat précieux de Véolia. "Il y a quatre ans, le produit MVA n'était ni connu ni développé. Nous sommes partis d'un process de gestion de déchets jusqu'au terrain, en passant par un process industriel de valorisation. Et c'est en travaillant avec le fournisseur sur la fabrication du produit que l'on a progressé, mais aussi avec les agriculteurs sur son utilisation et sur les résultats du produit", explique Éric Navarro, l'ingénieur agronome de Vert Carbone. À noter que le produit en question, la MVA, correspond aux critères agro-environnementaux aujourd'hui en vigueur.

Une fois broyés, triés et affinés, ces déchets verts deviennent des matières affinées inscrites sous cette dénomination au catalogue Écocert. C'est aussi un produit bio qui peut être stocké sur un terrain, jusqu'à 1 000 tonnes, sans installation particulière (installation classée pour la protection de l'environne-

ment), à condition de respecter le règlement sanitaire départemental. "Les apports de MVA permettent au sol de se renforcer, de protéger les cultures et de réduire leur consommation en eau. Avec ces apports, l'objectif est de travailler sur la structuration des sols, en ayant tout un itinéraire technique adapté au sein duquel les engrais verts ont une place prépondérante", explique Jean-Jacques Balikian, directeur des Vignerons de la Sainte-Victoire et animateur au sein de l'Argena.

Partager les acquis

En viticulture, les expérimentations menées sur la complantation, dans un contexte de dépérissement du vignoble, ont d'ailleurs souligné que l'ajout de MVA, à l'automne, était particulièrement profitable aux jeunes plants. "Si une vigne est sur un sol qui fonctionne bien, nous sommes convaincus qu'elle sera beaucoup plus résistante aux agressions phytosanitaires, mais également à celles d'ordre climatique. D'où l'intérêt de tout mettre en œuvre pour stimuler la vie des sols", ajoute Jean-Jacques Balikian.

D'autres travaux de l'Argena ont aussi mis en évidence, sur des cultures d'iris notamment, des zones de meilleurs comportements

en termes de vigueur, avec les apports de MVA, grâce à l'imagerie aérienne.

L'Argena - qui a réalisé un travail de fond sur la fertilité des sols - souhaite aujourd'hui aider les agriculteurs à élaborer leurs produits, et leur indiquer les voies d'accès à ces sources de matières organiques. L'association a désormais d'autres projets à l'étude, toujours sur la revitalisation des sols viticoles comme, par exemple, autour de l'inoculation des vers de terre. Elle attend aussi plus d'échanges avec les autres structures du territoire qui travaillent sur ces méthodes culturales. "Un partage et une mise en commun qui permettraient de gagner du temps, d'être plus efficace et de mieux coordonner les financements", estime son président.

Pour l'heure, le réseau - qui utilise les acquis du travail d'équipe de l'Argena et qui repose sur l'économie circulaire de la valorisation des déchets verts - fonctionne très bien. Son objectif est aussi de pouvoir conventionner des prestations avec d'autres partenaires, tout en continuant de transmettre aux agriculteurs une approche et une vue différente des sols agricoles. ■

Emmanuel Delarue

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur réactive et complète les mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Mieux, elle souhaite que ce redémarrage soit l'occasion de "mener à bien la double transition écologique et numérique, conformément aux objectifs du plan de relance agricole régional".

RÉGION SUD

Aide de solidarité directe et aide au numérique

Mardi 6 avril, la Région Sud a rappelé qu'elle avait mis en place deux dispositifs d'urgence visant à soutenir les exploitations, dans le contexte de la crise sanitaire qui perdure. Elle a donc réactivé ses mesures, afin que les entreprises profitent de ces enveloppes pour "mener à bien la double transition écologique et numérique, conformément aux objectifs du plan de relance agricole régional". L'aide régionale s'articule autour de deux dispositifs.

Aide de solidarité directe

L'aide porte sur 50 % du montant des pertes, plafonnée à 10 000 €. Sont éligibles les exploitations agricoles dont le revenu principal n'est pas lié à de l'agro-tourisme ou à la gestion d'un centre équestre. Attention : la perte de chiffre d'affaires (CA) doit être d'au moins 50 % entre les mois d'octobre 2020 et de mars 2021 comparée au CA des mois d'octobre 2018 / mars 2019. Les dossiers sont à déposer en dématérialisé à la Chambre régionale d'agriculture avant le 15 juin 2021.

Les demandes sont étudiées et classées par ordre décroissant de taux de pertes de chiffre d'affaires d'octobre 2020 à mars 2021, et ne seront retenues qu'à concurrence de l'enveloppe dédiée de 470 000 €. Pour demander cette aide régionale directe : <https://bit.ly/3rUYbp8>.

Aide au numérique

La Région Sud propose également une aide de 5 000 € maximum représentant 80 % du montant HT des dépenses éligibles contribuant à la digitalisation de l'entreprise, et

permettant de s'adapter aux modalités de vente imposées par la crise sanitaire. Les dépenses éligibles sont celles effectivement réalisées à compter du 1^{er} novembre 2020, avec un plancher minimum d'investissement de 2 500 € HT. Ces dépenses doivent être des investissements amortissables (voir le formulaire pour les détails). Les dépenses sont évaluées sur factures. Les dossiers sont à déposer en dématérialisé à la Chambre régionale d'agriculture également avant le 15 juin 2021. Les demandes sont

examinées par ordre d'arrivée à concurrence de la dotation de 300 000 €.

En complément, la Région Sud a mis en place un accompagnement de coaching digital à retrouver sur le lien Coach digital - Ma Région Sud, ou en contactant le Contact Service Smart Région : lduquy@maregionsud.fr ■

Contact pour déposer les dossiers auprès de la Chambre régionale d'agriculture :
s.buttigieg@paca.chambagri.fr



La Région Sud a mis en place deux dispositifs d'urgence visant à soutenir les exploitations dans le contexte de la crise sanitaire qui perdure.